

Zeitschrift: Kinema
Herausgeber: Schweizerischer Lichtspieltheater-Verband
Band: 7 (1917)
Heft: 34

Artikel: La réclame des Cinéma telle qu'elle devait être
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-719439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zum Schlusse möchte das Organisations-Komitee nicht unterlassen, die Mitwirkung aller beteiligten Etablissements auf das beste zu verdanken, und auch dem Publikum, das der Veranstaltung seine Sympathie entgegenbrachte, sei der beste Dank ausgesprochen.

Mit der abgelieferten Summe von Fr. 13,500.— wird es möglich sein, einer Anzahl armer Familien und einer

Reihe von kranken Soldaten Wohltaten zu erweisen. Vom Antwortschreiben des Bundesrates wird selbstverständlich den Mitgliedern seinerzeit ebenfalls Kenntnis gegeben.

Bern, den 18. August 1917.

Für das Organisationskomitee:
Der Verbandssekretär.

La réclame des Cinéma telle qu'elle devait être. *)

Dernièrement, le Conseil municipal de la ville de Berlin a interdit l'affichage des réclames de cinématographes aux couleurs vives et criardes. Dans les milieux atteints par cette mesure, on y a vu, à côté d'un souci très secondaire d'esthétique, une attaque voulue contre les cinématographes de Berlin en général, qui jouissent tous d'une grande prospérité.

Néanmoins, en considérant calmement les choses, on est bien obligé de reconnaître que le genre d'affiches incriminé est loin d'être toujours ce qu'on est convenu d'appeler „de bon goût”. On a pu remarquer, au contraire, dans ces affiches, de regrettables tendances à l'agrandissement exagéré, un déploiement tout à fait choquant de figures contorsionnées, renforcé par d'étonnantes juxtapositions de couleurs criardes. De prétendus artistes-peintres ont cru trouver dans la composition d'affiches de cinématographes un champ d'action de bon rapport, leur permettant de donner libre cours aux folles envolées de fantaisies qu'ils qualifient d'artistiques; mais en réalité, ils luttent de concurrence dans la fabrication de tableaux aussi insipides au point de vue de leurs sujets qu'ils sont effarants sous le rapport de leur coloration.

Et c'est sous cette singulière égide que l'on prétend ancrer dans les cerveaux des passants que cette semaine-ci, on jouera telle grande pièce, dans tel ou tel théâtre-cinéma. Il est presque superflu d'ajouter que ce n'est pas à Berlin seulement que les choses se passent ainsi et il serait facile de citer une demi-douzaine d'autres grandes villes où l'on voit s'étaler ces affiches cinématographiques dans toute leur laideur et leur choquante bigarrure.

L'interdiction du Conseil municipal de Berlin soulève du même coup, la question de principe de savoir jusqu'à quel point la réclame p. le cinématographe répond aux besoins d'une propagande sérieuse; et en même temps, elle nous amène à nous demander où devront tendre les efforts pour aboutir à une réelle amélioration du mauvais état de choses existant.

Afin d'être au clair sur cette question de la réclame pour le cinématographe, — comme sur celle de la réclame en général — il faut l'examiner à deux points de vue principaux: la forme et le contenu. Bien que complètement indépendantes, ces deux idées se trouvent, dans le domaine de la réclame, en rapport très élevé de cause à

effet. La forme d'une affiche doit servir à attirer l'intérêt et l'attention du public sur son contenu et cela de la manière la plus impressionnante possible. L'art moderne exige que forme et contenu s'harmonisent et s'accordent logiquement, pour autant qu'il s'agit, en fait de forme, de l'illustration d'un sujet donné.

Mais revenons à la réclame du cinématographe proprement dite. Elle comprend principalement: l'affiche, les photographies explicatives du film, les annonces dans les journaux, les programmes et la décoration des devantures de théâtre-cinéma. Ce que l'on peut objecter en tout premier lieu à la forme de ces divers moyens de propagande, c'est l'impression en caractères exagérément gras, des affiches et autres imprimés. Le fait qu'un théâtre-cinéma cherchait à surpasser un concurrent en donnant à sa publicité un caractère soi disant plus attrayant, a conduit à une récl. exagérée et de mauvais goût. Lorsqu'on s'avisa que l'impression en gros caractères ne suffisait plus, on se mit à agrémenter les textes d'encadrements de couleur, on aligna des points exclamationnels, des mains noires en guise de flèches indicatrices, et enfin on adopta le genre d'illustrations en couleurs dont nous parlons plus haut et qui, importé partiellement de France où l'on aime les effets à sensation, a pris aujourd'hui un développement tel, qu'on ne verra bientôt plus une rue où ne s'étale pas d'affiche cinématographique.

Il va bien sans dire que ni les sociétés de films allemandes, ni les danoises, ni aucune autre n'entendait se contenter d'imiter simplement les Français et c'est ainsi que nous avons assisté peu à peu à de véritables concours d'illustrations grossières de scènes de meurtre ou autres situations sensationnelles, qui ont fini par échauffer la bile de messieurs les conseillers municipaux de Berlin. Chez nous, en Suisse, on se contente surtout des impressions en caractères gras, attendu que les monumentales affiches en couleurs sont en général au-dessus de nos moyens, — Dieu merci!

Peut-on se faire une idée de la valeur d'une réclame ainsi comprise, uniforme pour les différents genres de la branche dont elle doit tendre à favoriser le développement? N'y aurait-il pas plutôt lieu de bien distinguer tout d'abord, ce qui doit être mis en évidence? Mais toutes les affiches sont désespérément pareilles: au premier coup d'oeil, on lit sur chacune d'elle le mot „Cinema”: Qui donc cherche avant tout à savoir de quel cinéma il s'agit? Cha-

*) Reproduction en français de l'article de notre collaborateur, Monsieur Walther Ahrens, paru dans le „Kinema“ No. 1 de cette année.

cun n'est-t-il pas plus ou moins l'habitué de tel ou tel théâtre, et quant aux jours et heures de représentation, chacun les choisit à sa guise. Ainsi, ce beau zèle à surpasser un concurrent en s'annonçant de manière plus ostensible que lui, n'aboutit à aucun résultat. De jolies affiches à bordures raisonnablement larges, une harmonieuse disposition du texte, une impression courante, sans caractères tourmentés, et là-dessus, servant d'en-tête, le nom du théâtre en lettres un peu plus grasses, ou même de couleur différente, voilà qui serait tout à fait suffisant. Quant au résultat qu'on peut en attendre, il sera double: 1) on ne pourra plus reprocher à la cinématographie une réclame tapageuse et de mauvais goût; 2) et ce point n'est pas le moins important, celui qui s'intéresse réellement aux programmes des cinémas sera forcé de s'en approcher, et il est à prévoir que, l'impression couvrant une surface beaucoup plus restreinte que par le passé, le lecteur lira le texte complet et en tirera d'exactes notions de sujet, de lieu et d'heure.

Nous admettons parfaitement des encadrements d'affiches originaux et décoratifs, autant que conformes à la réclame du genre qui nous occupe, tels que ceux qu'on a pu voir, par exemple à Zürich, dans des affiches des cinémas „Orient" et „Palace", et qui sont d'un excellent effet. Il y a peu à redire aux photographies explicatives que les agences de location de films fournissent aux propriétaires de cinémas. Ce sont presque toujours des photographies de scènes jouées exprès pour la reproduction photographique. Leur exposition à l'entrée des salles de spectacle a pour but la propagande; mais à notre point de vue, leur effet reste bien inférieur au film lui-même, attendu que les scènes ainsi reproduites sont des „poses". A propos de cette coutume d'exposer des photographies, tableaux, etc. à l'entrée des théâtres-cinémas, nous tenons à rappeler ici que, il y a deux ans, les propriétaires de cinématographes de Zürich ont pris la décision d'interdire l'exposition d'aff-

iches de tons criards et d'un genre tapageur, décision qui fut accueillie avec une évidente satisfaction par toute la presse. Cette mesure constituait en effet un nouveau pas vers une appréciation plus juste des cinémas en tant qu'établissements de divertissement public, et ils sont évidemment sortis du rang de boutiques foraines où on les a trop longtemps relégués. Nous savons, d'autre part, que le Conseil municipal de Rorschach a interdit, il y a quelques semaines, l'exposition d'affiches du genre que nous combattons, montrant ainsi clairement la nouvelle voie à suivre.

Quant aux annonces dans les journaux, on ne peut que répéter à leur propos ce qui a été dit des grandes affiches: ici aussi on rivalise de moyens tels que l'impression en caractères trop gras, les encadrements bizarres, un amoncellement de points exclamatifs et enfin des clichés qui sont le plus souvent sans aucun intérêt. Cependant, on remarque ici et là des tendances à mieux faire. On a enfin reconnu que, sans qu'elles en soient plus chères, il est facile de disposer les annonces de manière plus plaisante à l'oeil, voire même parfois artistement. Qu'on choisisse donc des caractères d'impression de grandeur normale, un aménagement heureux du texte et, pour tout effet d'attraction, qu'on se borne à placer le tout de telle façon qu'il reste un large espace blanc alentour. Le nom du théâtre-cinéma devra seul être imprimé en caractères plus saillants que le texte. L'attention de ceux qui s'y intéressent particulièrement sera attirée par ce nom et la lecture du texte complet deviendra une chose toute naturelle. Nous sommes d'avis que si les cinématographes veulent se faire une place auprès du public cultivé, c'est à la condition sine qua non de revenir en ce qui concerne la publicité, à une sage mesure et au bon goût, en renonçant au genre bruyant et tapageur qui a prévalu jusqu'ici.

By.

Die Kohlenfrage und die Billetsteuer.

Die behördlichen Einschränkungsmaßnahmen und Vergewaltigungen scheinen nachgerade auch bei uns in der Schweiz an Umfang zunehmen zu wollen und wir müssen dagegen mit allen Mitteln und mit vereinten Kräften Front machen. Es soll nicht verkannt werden, dass mancherlei Massnahmen unumgänglich nötig sind, aber viele andere sind absolut nicht nötig oder aber sie lassen sich auf dem Wege einer vernünftigen Einigung auf eine erträgliche Basis zurückführen. Wir dürfen den Behörden, die im Interesse der Bevölkerung handeln, und sicherlich in der Ausübung ihrer Aufgaben und Pflichten manchmal auf nicht unerhebliche Schwierigkeiten stossen, keinerlei Vorwürfe machen, denn sie meinen es gut und handeln nach bestem Wissen und Können. Es ist aber unsere Pflicht, in solchen Fällen aufklärend und vermittelnd einzuspringen, wo es sich darum handelt, die Interessen unserer Branche zu verfechten. Diese Interessen

sind aber auch gleichzeitig Gemeininteressen von so und so vielen Privatpersonen, des Volkes selbst, und auch diese müssen daher unter allen Umständen geschützt und gewahrt werden. Keine Behörde wird sich denn auch der Einsicht vernünftiger Entgegnungen und Klarlegungen der bezüglichen Verhältnisse verschliessen.

Im Vordergrund des Interesses steht die Kohlenfrage. Sie ist in Zürich aufgetaucht — nach ausländischem Muster — und wird so auch demnächst in jeder anderen Stadt, jedem Kanton auftauchen. Die Behörden stellen sich auf den Standpunkt, dass wenn eben zu wenig Kohlen vorhanden seien, die Kinos eventuell nicht mehr geheizt werden dürften, was nun aber gewissermassen mit einer Schliessung der Theater und mit unberechenbar grossen Schäden einer ganzen Industrie und eines ganzen Gewerbes identisch wäre. Wie ich schon im vorletzten Heft des „Kinema" ausgeführt habe, würden durch